



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : DAMGAN « Larmor » Surface totale : 3 a 46 ca Bâtiments conchylicoles	Section AE 18, 167, 168, 169 Classification PLU : Ac	Suivi par : AVERTY Philippe 02 97 46 57 70 paverty@safer-bretagne.fr
Commune principale : LARRE « Le Nal » Surface totale : 53 ha 11 a 21ca Avec Bâtiments d'exploitation A vendre et à reprendre en intermédiations locatives	A VENDRE commune de LARRE(56) : 8 ha 13 a 33 ca Section ZO 64, 65 - Section ZO 69 - Section ZO 58 - ZO 59 Section ZO 62 - Section ZP 102 A LOUER commune de LARRE(56) : 44 ha 97 a 88 ca Section ZO 43p, 52, 61, 63, 66p, 68p – Section ZO 74 – Section ZN 3p – Section ZO 14p, 57p, 60 – Section ZP 60 Classification PLU : A, Azh, N,	Suivi par : AVERTY Philippe 02 97 46 57 70 paverty@safer-bretagne.fr
Commune principale : QUESTEMBERT MOLAC et PLUHERLIN « Kergarné » Surface totale : 30 ha 94 a 93 ca	Commune de QUESTEMBERT : 30 ha 16 a 03 ca Section YT 52 - Section ZD 4, 6, 9, 80, 116, 118 Section ZK 10, 16 Commune de MOLAC : 70 ca Section ZK 123 Commune de PLUHERLIN : 78 a 20 ca Section ZS 47 Classification PLU : A, Azh, EBC, N	Suivi par : AVERTY Philippe 02 97 46 57 70 paverty@safer-bretagne.fr
Commune principale : QUESTEMBERT « La Métairie Neuve » Surface totale : 4 ha 43 a 80 ca Avec bâtiments	Section ZH 127, 134, 246, 248 Classification PLU : A, Azh	Suivi par : AVERTY Philippe 02 97 46 57 70 paverty@safer-bretagne.fr
Commune principale : RIEUX « Saint-Jacques » Surface totale : 43 ha 30 a 06 ca Avec bâtiments d'habitation et d'exploitation	Section YC 59, 72, 74, 100 Section YD 6, 53, 54, 57 – Section YI 179 Section ZB 69 - Section ZS 84 – Section ZY 71 Classification PLU : A, Azh, EBC	Suivi par : AVERTY Philippe 02 97 46 57 70 paverty@safer-bretagne.fr
Commune principale : RIEUX « La Fosse aux Loups » Surface totale : 9 ha environ	CMD (Convention de Mise à Disposition) Section YC 49p	Suivi par : AVERTY Philippe 02 97 46 57 70 paverty@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, par écrit, aux adresses mail nommées ci-dessus, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats